

Le Roi sacré et le Roi profane de la double image du Roi Le cas de Louis XIV

Anouar Marzouki

Faculté des Sciences Humaines et Sociales - Tunis

Introduction

Parmi les thèmes qui permettent d'étudier la royauté comme système symbolique de représentation du pouvoir, le sacré et le profane constituent sans doute deux notions d'analyse contradictoires mais aussi complémentaires. La double image du roi Louis XIV et de son règne ont été l'objet d'études riches et variées⁽¹⁾. Mais ne serait-il pas possible alors, à travers une lecture politique des « Mémoires » emblématiques de ce Roi Soleil et des autres sources de l'époque, de dégager une nouvelle définition plus large des notions du sacré et du profane ?

Grâce au système cérémoniel et à la pérennité de ses symboles, ne peut-on pas voir l'enjeu de l'exercice du pouvoir à savoir : rétablir l'équilibre entre l'image de roi sacré et celle de roi profane ? Qu'en est-il au fait des positions des élites intellectuelles et du peuple à l'égard de cette double image de leur roi ?

1. Sur de thème, le travail fondateur est celui d'Ernest Kantorowicz, *Les deux corps du Roi*, Paris, Gallimard, 1989. L'école des annales a également abordé la monarchie à partir des rituels centrés sur l'exhibition publique de la personne du souverain. Nous citons ici à titre d'exemple, le travail du père de l'anthropologie historique, Marc Bloch, *Les rois thaumaturgiques*, sans oublier l'étude de Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 1977. Notons par ailleurs que François Bluche, en a fait l'apologie à travers son ouvrage consacré à Louis XIV, Paris, Fayard, 1986.

Il ne s'agit pas dans ce travail de dresser un bilan de l'action politique de Louis XIV, mais d'étudier plutôt l'anthropologie de la puissance royale en action, tout en mettant en exergue la symbolique des gestes et des objets de sacré.

Le choix de Louis XIV est doublement justifié :

Roi à l'âge de cinq ans, il aura été avant sa majorité légale, un souverain humilié prisonnier de la foule, exilé et molesté pendant la Fronde.

Etant proclamé vainqueur aussitôt que roi, il retrouve en 1661 la plénitude de son pouvoir. Ses emblèmes, ses penchants assez vifs pour les plaisirs et son désir de prestige lui ont valu de choisir une politique ambivalente et de se mettre à la lisière du sacré et du profane. Le roi est ainsi le produit de cette synthèse qui oscille entre le sacré et profane.

I. La notion du sacré : entre les théories de l'époque et la mentalité populaire

1) Images du roi et perception du pouvoir chez les écrivains de l'époque

a. L'absolutisme entre le droit et les lois fondamentales sous l'Ancien Régime

A l'époque de Louis XIV, nous voyons déjà se profiler l'idée de la sacralisation des lois et de la supériorité de la notion d'Etat comme frein au droit divin, idée qui va être ensuite exploitée par les philosophes du XVIII^{ème} siècle et notamment Montesquieu dans : *l'Esprit des lois*.

Parmi les légistes qui ont défini le champ d'action ainsi que les bornes sacrées dans lesquelles le roi doit exercer son pouvoir, nous citons Bossuet⁽²⁾. L'évêque de Meaux, qui s'est voulu le porte-parole des défenseurs de la monarchie de droit divin, expose ainsi sa conception du pouvoir : « Sire, soyer le Dieu de votre peuple, c'est-à-dire faites-nous voir Dieu en votre personne sacrée, Dieu est le modèle des rois »⁽³⁾.

L'idéal de Bossuet est de voir s'instaurer une monarchie responsable devant Dieu et que nul profane ne saurait atteindre. Le roi Très-chrétien est le meilleur modèle des gouvernants, le moins tyrannique, car il cristallise en sa personne l'essence même de l'état : « Dieu est infini. Dieu est tout. Le prince n'est pas regardé comme un personnage particulier, c'est un homme public, tout l'Etat est en lui, la volonté de tout le peuple est

2. Bossuet (1627-1704), issu d'une famille de parlementaires bourguignons. Il a été secrétaire des agents de la compagnie de Saint-Sacrement, prédicateur de cour, précepteur de Monseigneur le Dauphin, évêque de Meaux. Défenseur acharné du gallicanisme. Parmi ses œuvres, nous citons : *politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, rédigé dans les années 1670 et conçu, à l'origine, pour l'éducation du Dauphin.

3. Cité par Jean Meyer, Bossuet, Paris, Plon, 1993, p126

refermé dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne de prince. Quelle grandeur qu'un seul homme en contienne tant »⁽⁴⁾.

Bossuet ajoute que l'autorité royal est soumise à la raison : « un roi sage, un roi capitaine, victorieux, intrépide, expérimenté, confesse à Dieu humblement que c'est lui qui soumet ses peuples sus sa puissance »⁽⁵⁾. Notre écrivain se montre ainsi exigeant à l'égard du roi qui être à la hauteur de l'image que l'on se fait lui : veiller au public, assurer une bonne justice et assister le pauvres. Les sujets lui doivent une entière obéissance : « l'Evangile sur votre tête vous donne plus d'éclat que votre couronne, l'Evangile en vos mains vous donne plus d'autorité que votre sceptre. Mais l'Evangile sur votre tête c'est pour vous inspirer l'obéissance. L'Evangile en vos mains c'est pour l'imprimer dans tous vos sujets »⁽⁶⁾.

D'autres auteurs contemporains partagent la même conception du pouvoir que Bossuet. Charles Loyseau⁽⁷⁾, à titre d'exemple, avait esquissé la théorie du pouvoir totalitaire. Selon ce juriste, la souveraineté consiste en jouissance absolue, plénitude de puissance, sans degré de supériorité, sans limitation de temps. Cependant, il rappelle que le pouvoir souverain est limité par les lois de Dieu et par les lois fondamentales de l'Etat.

b. La montée des esprits critiques

Certains auteurs font valoir d'autres arguments critiques la relation nouée entre le roi et l'absolutisme. La référence demeure Fénelon, l'archevêque de Cambrai⁽⁸⁾. Ce dernier écrit ses œuvres dans une période cruciale de l'histoire de France marquée d'une part par des difficultés économiques aggravées par les guerres de la fin de Louis XIV, et de l'autre, par la désacralisation de la guerre et la sacralisation de la paix.

La conception critique de l'absolutisme apparaît chez Fénelon dans de nombreux textes. D'abord la célèbre Lettre anonyme à Louis XIV, rédigée en 1693 dans le contexte

4. Ibidem.

5. Bossuet, Œuvres complètes, Paris, 1836, p522.

6. Bossuet, op. cit, p 521.

7. Charles Loyseau : officier seigneurial, bailli du comté de Dunois. Il affirme que la souveraineté est la propriété de l'Etat et non du roi. Il énumère les droits inséparables de la souveraineté tels ceux de faire la loi et créer les corps d'officiers.

8. Fénelon : ordonné prêtre à 24 ans, François de Salignac de la Mothe – Fénelon est nommé en 1679 supérieur de La congrégation des Nouvelle Catholiques. Devenu directeur spirituel de la duchesse de Beauvilliers, de la duchesse de Chevreuse et de Madame de Maintenon. Il devient en 1689 le précepteur de prince. C'est pour lui qu'il compose des Fables en prose et surtout les aventures de Télémaque dont les vues vont déplaire à Louis XIV.

de la guerre de la ligue d'Augsbourg, accompagné de l'une des plus désastreuses crises de subsistance du siècle. Dans cette lettre, Fénelon met en garde le roi : « vous vivez avec un bandeau fatal sur les yeux... Toutes les nations de la terre ne sont que les différentes familles d'une même république dont dieu est le père commun. N'oubliez jamais que les rois ne règnent point pour leur propre gloire mais pour le bien des peuples. Un mauvais règne fait quelques fois de calamité de plusieurs siècles »⁽⁹⁾.

Fénelon considère la paix comme une règle d'or. Dans le *Télémaque*, il donne au roi une leçon sur le pacifisme. Il explique qu'un « conquérant est un homme que les dieux, irrités contre le genre humain, nous ont donné à la terre pour ravager les royaumes, répandre l'effroi, la misère et le désespoir : ces grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent majestueux, mais qui ravagent toutes les fertiles compagnes qu'ils devraient seulement arroser »⁽¹⁰⁾.

Dans ses *Dialogues des morts*, Fénelon ajoute que c'est une « conduite insensée, brutale et pernicieuse que le chef d'une nation mette sa gloire à augmenter la puissance de son peuple, en troublant le repos et la liberté des peuples voisins »⁽¹¹⁾. L'auteur dresse un tableau de la monarchie éclairée et de la société parfaite à travers la description de la Bétique⁽¹²⁾ (l'actuelle Andalousie), harmonieux et prospère, car il vit dans la paix. Ce royaume imaginaire, cultivé comme un jardin, permet à Fénelon de véhiculer un modèle économique : un peuple de laboureurs, de pasteurs et d'ouvriers, vêtus sobrement. C'est une société simple, qui dédaigne l'or, l'argent, les pierres précieuses et le luxe. La Bétique sagement gouvernée par Idoménée, roi philosophe, est une société dont l'intérêt particulier est en harmonie avec l'intérêt général.

Enfin, dans son *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, écrit en 1702, Fénelon donne un conseil pratique au roi pour qu'il puisse mener une politique efficace : le roi doit connaître les lois fondamentales de son royaume, le nombre de ses habitants et consulter les hommes les plus éclairés : « Avez-vous travaillé à vous instruire des lois, coutumes et usages du Royaume ? Avez-vous choisi pour conseil de conscience les hommes les plus pieux et les plus éclairés ? Avez-vous étudié les lois fondamentales et les coutumes constantes qui ont forcé de loi ? Savez-vous le nombre

9. Fénelon, *Ecrits et lettres politiques*, Paris, ed Bossard, 1920, p.92.

10. Fénelon, *Les aventures de Télémaque*, Paris, MDCCCXIV, Tomell, p. 369

11. Fénelon, *Dialogue des morts*. Paris, 1826, P.84.

12. La Bétique est une ancienne province romaine de l'Espagne méridional, elle correspond à l'actuelle Andalousie

des hommes qui composent votre nation ? Que dirait-on d'un berger qui ne savait pas le nombre de son troupeau ? Un roi ignorant de toutes des choses n'est qu'un demi-roi»⁽¹³⁾.

2) La notion du sacré dans la mentalité populaire

a. Le cadeau luxueux de la ville au souverain

Le sacré apparaît à travers les journaux de l'époque, comme étant un désir de beauté et de plénitude dans la mesure où il donne l'occasion d'afficher un luxe de bon goût et digne du sacré. A croire le duc de Croy : « A chaque couronnement, on cherche à perfectionner les décorations (...). Les architectes des Menu-Plaisirs voulurent faire de nouveau et se montrent plus inventeurs et respectueux des rites d'hospitalité à l'égard du roi »⁽¹⁴⁾. Les hauts responsables de la cité cérémonielle, ayant à leur tête le premier gentleman de la Chambre du roi, tiennent à ce que cette fête emblématique soit inséparable du prestige royal. Ils se mobilisent afin de limiter les frontières entre le sacré et le profane d'abord, et donner ensuite à la cathédrale un air théâtrale le jour du sacre : « La décoration de l'Eglise avait de la beauté. C'est une des belles que j'ai vue et digne de l'honneur qu'elle a »⁽¹⁵⁾, affirme le duc de Croy. Le même auteur ajoute avoir été « charmé de voir les belles tapisserie de la couronne et l'ordonnance de cette auguste décoration »⁽¹⁶⁾.

L'avocat Barbier montre sa prédilection pour cette enceinte sacrée : « l'Eglise en est très belle et son portail est le plus renommé de toute la France »⁽¹⁷⁾. Lors du sacre de Louis XIV, la cathédrale de la ville a été décorée de « drap d'or, de la tapisserie de la couronne et de Turquie. Le chancelier a été vêtu d'une soutane de satin rouge, un prince non du sang pour porter la queue du manteau du Roy »⁽¹⁸⁾.

Le régiment des gardes et les maîtres des cérémonies se chargent d'empêcher le désordre à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de l'Eglise afin de mettre en lumière cette atmosphère de vénération religieuse. On choisit d'abord les seigneurs qui vont quérir la sainte ampoule et porter la bannière ainsi que les pains d'or et d'argent qui serviront comme présent de la ville à son roi. Barbier témoigne également du respect de l'ordre de la préséance : « tout le côté de l'épître est pour les ecclésiastiques, les

13. Fénelon, *Ecrits et lettres politiques*, op. cit, pp 35-36.

14. Duc de Croy, journal inédit 1718, Paris, Flammarion, 1906, Tome I, p. 170.

15. Ibidem

16. Ibidem p.171.

17. Barbier, *journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, Paris, édition de la villegille, 1847, Tome I, p.45.

18. B.N.F., M.S.S, collection Joly de Fleury, Vol. 25, fol.89.

ministres et des gens de robe, et tout l'autre côté pour les pairs, puis les maréchaux de France, puis les cordons bleues, et derrière la noblesse »⁽¹⁹⁾.

En dehors de l'Eglise, le corps de la ville tente toujours de charment l'esprit du peuple spectateur afin d'aboutir à l'effet psychologique escompté : « les beaux carrosses, les équipages de la couronne et les détachements de la maison du roi, le noble tapage des fanfares et timbales et de la grosse cloche »⁽²⁰⁾. Cet éclat confère à cette fête étendue à tout le royaume la spontanéité et la gaieté qui la caractérisent.

Nos sources nous font remarquer que la cérémonie accordée à Louis XIV a été la plus grandiose sous l'Ancien Régime. Elle vient marquer, l'ordre étant rétabli, le triomphe du roi et le respect qui lui est dû, même si les séquelles de la Fronde n'étaient pour autant toujours pas dissipées. Le sacre a été ainsi suivi par plusieurs libelles qui expriment le loyalisme et la fierté de tous les Français et un profond désir. La nef d'or⁽²¹⁾ a été un signe de générosité de la part de la cité cérémonielle. Les portes de la ville ont été décorées d'inscriptions qui évoquent sa fidélité.

b. Le sacré populaire : Une catharsis et un besoin thérapeutique ?

La sacralisation du roi, selon l'opinion dominante, diffuse des images d'un roi surpuissant, investi d'un pouvoir situé au-delà des bornes humaines. Il est un Dieu dont l'onction l'a fait passer du domaine profane à celui du sacré. Etant élu de Dieu, investi d'une force invincible et miraculeuse, le roi prend une double image à la foi thaumaturgique et justicière.

En effet, jusqu'à l'époque de Louis XIV, le miracle royal du toucher des écrouelles bas son plein⁽²²⁾. Au regard de l'opinion publique, les rois n'étaient pas « de purs laïques, la dignité même dont il étaient revêtus les paraît d'un caractère sacerdotal »⁽²³⁾. Le peuple n'a jamais perdu foi en miracle royal, et les guérisons royales étaient des phénomènes surnaturels. Cela explique qu'on attend du roi soit proche, présent, familier et librement accessible au commun de ses sujets.

Ce don de guérison s'accompagne d'un pouvoir de justice. Le roi justicier suprême est au dessus de toutes les structures juridiques des royaumes. Purifié de

19. Barbier, Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, op. cit, Tomel, p. 173.

20. Barbier, journal historique et anecdotique du règne de Louis XIV, op. cit, tomel, p. 176

21. Il s'agit d'une magnifique pièce d'orfèvrerie, en forme de vaisseau, que l'on mettait sur un bout de la table du Roi et où l'on enfermait sa serviette et un couver.

22. Louis XIV, procède régulièrement lors des grandes fêtes au toucher des écrouelles. La scène se déroule dans la grande galerie du Louvre ou dans les églises.

23. Bloch (Mark), Les rois thaumaturgiques, Paris, ed Armand Colin, 1961, P. 185.

ses péchés, il ne peut être que juste et doit ainsi avoir le plénitude de la magistrature. C'est une garantie à la fois pour les habitants et pour le bien commun. Il est également nécessaire que les pouvoirs délégués, du roi soient exercés selon les formes légales. Les magistrats doivent ainsi être surveillés dans l'exercice de leurs charges car la délégation ne signifie abandon de pouvoirs. Le roi conserve toujours la possibilité de régler par lui-même les affaires qui lui sont soumises directement.

II. Le sacré sacré et le sacré profane

1) Le sacré sacré

a. le pouvoir : une préparation assez complexe du sacré et du profane

L'instrumentalisation du sacré n'est pas du tout superflue, c'est plutôt une nécessité ne serait-ce que pour mesurer le degré d'adhésion cohésion des sujets et renforcer l'image patriciale du roi. Cependant, sachant que son peuple ne peut se maintenir assez longtemps dans un univers sacré, le monarque multiplie ses dons et ses promesses dans un but de propagande et de mise en scène du pouvoir.

En effet, les Mémoires de Louis XIV révèlent un roi obnubilé par l'idée de réconciliation entre la raison de Dieu et celle de l'Etat : «Vous devez donc premièrement être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien les gens d'Eglise que par les séculiers, pour en user suivant le besoin général de l'Etat »⁽²⁴⁾.

En reconnaissant la nécessité de la religion pour garantir le bon ordre et la paix à ses sujets, il met en lumière le caractère quasi-sacerdotal de tout roi : « La soumission que nous avons pour Dieu est la plus belle leçon que nous puissions donner. Mais sachez que, pour le servir selon ses désirs, il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte extérieur, des obligations plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés»⁽²⁵⁾.

Se soumettre à la loi divine est, selon Louis XIV, gagner son amour et être transcendant, c'est-à-dire accéder au monde sacré et se séparer de monde profane. Il se considère également comme un système entre le lieutenant de Dieu et le roi justicier qui se place au dessus de toutes les structures juridiques, de pleine souveraineté et le seul garant de la sécurité et de la liberté. La justice est pour lui le principal fleuron de la couronne. Elle ne doit pas être « altérée par la corruption des hommes »⁽²⁶⁾ car, ajoute-t-il « c'est un dépôt que Dieu a remis entre les mains du roi »⁽²⁷⁾.

24. Louis XIV, Mémoires pour l'instruction de dauphin, Paris, 1860, p.156.

25. Ibidem, p. 34

26. Ibidem, p. 13

27. Ibidem.

En exerçant une fonction divine, le roi-juge doit assurer la stabilité des structures sociales en gouvernant avec une main de fer pour éviter à son royaume de retomber dans « la misérable condition des princes qui commettent leurs peuples et leur dignité à la conduite d'un premier ministre »⁽²⁸⁾. Un roi de gloire doit agir fermement à extirper du royaume tous les agents qui « dissipent la substance de leurs sujets en des dépenses superflues »⁽²⁹⁾.

Bien gouverner le royaume est synonyme de bonne gestion des biens publiques, de création des richesses et d'installation du bien-être chez les sujets.

b. La sacralisation du roi : un besoin de transcendance

La dimension sacrée du roi Louis XIV s'exprime lors de la cérémonie de son sacre qui s'est déroulée le 07 juin 1654 et qui a constitué l'apothéose de la majesté royale. Il est à rappeler que le rituel de sacre⁽³⁰⁾ reste immuable car le roi voulait conserver un étiquette qui signifie l'ordre rétabli. Rheims⁽³¹⁾ a été son théâtre et le protocole garde l'ordre symbolique nécessaire⁽³²⁾.

Cependant, le sacre de Louis XIV connaît l'innovation dans la mesure où il se déroule dans un contexte particulier : celui de la fin de la Fronde. Il semble ainsi avoir constitué, outre la reconnaissance de la légitimité du roi, le couronnement de sa victoire sur les fondeurs.

Ainsi ce sacre reflète le désir d'un roi fort et aura été un forum de symbole et de messages. En voici un tableau qui regroupe l'ensemble de rituels et pratiques sacrées à l'époque de Louis XIV. Il est la synthèse de croisements de sources diverses de l'époque et d'une large bibliographie. Nous citons à titres qui illustrent fort bien ces pratiques. (cf infra)⁽³³⁾.

28. Ibidem, p. 61.

29. Louis XIV, Mémoires pour l'instruction de dauphin, op . cit., p. 75

30 Le sacre avait été pratiqué chez les hébreux, d'abord par les prêtres, puis par les rois. Le grand prêtre Aron fut le premier à être sacré par son frère Moïse. Ce rite avait été appliqué aux rois dès l'institution de la royauté.

31. Rheims est l'ancienne ville gauloise créée par César en 57 av J.C.. Urbs Remorum sera ensuite Rheims qui, depuis, avait abrité le sacre des rois en 816, sous Louis le Pieux, fils de Charlemagne,

32. Le protocole traditionnel se compose de six membres ecclésiastiques et de six autres laïques.

33. B.N.F., M.S.S, collection Joly de Fleury, vol. 25.

Symbolisme	Gestes	Objets
<p>Symbolisme* Légitimation, et soumission *Réaffirmation de l'essence divine de la monarchie *Rappel de la loi fondamentale de l'Etat * Dépouillement de la personnalité laïque du roi * Faire observer la justice</p> <p>*Assurer un gouvernement saint et sage * Renforcement de l'alliance guerre-monarchie * Mariage spirituel ente le prince et son royaume * Purification et transcendance * Adhésion populaire</p>	<p>*Le rituel du roi dormant ouvre la cérémonie * Les évêques de Beauvais et laonvont en procession réveiller le roi étendu sur son lit de parade * Une procession suivie des cent Suisse et de la garde * Le roi baise les Evangiles et donne ses promesses * Les Evêques de Beauvais De Laon lèvent le roi de son siège et s'adressent aux seigneurs et au peuple pour lui demander s'ils l'acceptaient pour souverain</p> <p>*L'Evêque de Soissons fait paraître à sa majesté le Serment du royaume * Le roi met ses habits royaux pieusement conservés à Saint-Denis : la camisole, les bottiers, les éperons et l'épée. *Le roi Très Chrétien prend l'épée de la main de l'officiant. * Le roi se met à genoux devant l'officiant qui commence l'onction à la tête, à la poitrine, entre les deux épaules, à l'épaule droite et à l'épaule gauche et aux deux bras. * Le roi reçoit les baisers des pairs qui l'acclamaient au cri de « Vivat rex in aerterum » * l'Archevêque de Rheims lui pose la couronne sur la tête et le conduit au trône. *Le roi met la tunique, la dalmatique et le manteau sur les paumes. *Ouverture des portes de la cathédrale et libération d'un nombre de colombes en signe de paix. * Distribution des pièces d'or et d'argent.</p>	<p>* L'eau bénite</p> <p>* L'huile sacré * L'anneau * Le texte de l'Evangile * Le pain du Chapitre * La Sainte-Ampoule * Le manteau royal en velours bleu bordé le lys d'or et bordé d'hermine * La tunique et la dalmatique * Les tambours et les trompettes * L'épée de Charlemagne * Le sceptre, les éperons et les bottines</p> <p>*Une camisole de saint rouge garnie d'or.</p>

2) Le sacré profane

b. L'instrumentalisation du profane par le roi

Le profane est selon Louis XIV : le commode, le pratique et le prosaïque. Ayant vécu l'expression de l'Etat déchu pendant le règne de son père et ayant failli perdre son pouvoir pendant la Fronde, il s'en est sorti avec une nouvelle conception du pouvoir : celle de la raison d'Etat. Une pareille réaction visait à éviter la déchéance de l'Etat.

Sa position à l'égard de l'Eglise illustre bien un désir d'indépendance. En effet, le renforcement du gallicanisme⁽³⁴⁾, sorte de « nationalisme » religieux, a été le premier aspect de récupération pour la raison d'Etat. Il est à rappeler que le gallicanisme est né à la suite du concordat de 1516 qui assure au roi la nomination des évêques. Le pape a droit à une primauté d'honneur, mais n'a la plénitude de la puissance apostolique que conjointement avec les évêques.

Parallèlement à ce gallicanisme ecclésiastique, s'est développé un gallicanisme politique. Le roi Louis XIV est maître absolu des personnes et des biens de son royaume, il est pour ainsi dire investi d'un véritable sacerdoce royal. Plusieurs événements se sont produits qui illustrent ses distances prises à l'égard de l'Eglise de Rome. Le plus révélateur en est l'incident diplomatique de 1662, puisqu'il reflète les tensions avec la papauté. En effet, le conflit avait débuté à la suite d'un incident opposant le neveu du pape Alexandre VII, à l'ambassadeur de France à Rome. Ce dernier, avait en effet refusé de rendre une visite officielle à l'autorité pontificale, de nombreux Français ont été molestés et agressés à Rome en conséquence. Un page français a été même tué. En représailles, les Français annexent Avignon et le comtat Venissien et 3500 hommes ont été dirigés vers l'Italie. Finalement, Louis XIV exigea et obtint des excuses officielles du pape et Avignon fut rendu par le traité de paix de Pise, signé en Février 1664⁽³⁵⁾.

Par ailleurs, Louis XIV s'est progressivement libéré des anciens rites royaux qui rapprochaient, en des cérémonies liturgiques et publiques, le roi de ses sujets. Il est ainsi devenu un culte de sa personnalité en choisissant comme emblème officiel de sa personne le Soleil, et il créa le culte du Roi-Soleil. Cet acte de profanation est destiné à rénover le message : le roi, représenté par le Soleil, est la seule source de lumière au monde. Il est donc de l'intérêt de tous qu'il se fasse obéir.

34. Selon les idées gallicanes, chaque Eglise nationale doit pouvoir disposer de ses propres revenus et jouir d'une large autonomie en matière disciplinaire.

35. Joel Cronette, « Versailles : vie et moeurs de lacour », Dans, l'histoire, n° 165, avril 1993, p 89.

Louis XIV exploite la plénitude des chances de puissance dont il dispose en tant que roi. Il a fait des guerres parce que la réputation de conquérant est le plus noble et le plus sublime de tous les titres. Quand il fait la paix, il se vante et affirme que son amour paternel pour ses sujets a pris le pas sur sa propre gloire⁽³⁶⁾.

b. Versailles : un cadre de profanation

Voulant extérioriser sa soif de domination charismatique Louis XIV choisit se site sauvage car il se prête admirablement à ses plans. D'abord asservir cette noblesse frondeuse et la domestiquer pour lui ôter le goût de conspirer, ensuite se montrer distant pour imposer le respect : « Comme il est important au public de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au dessus des autres qu'il n'y ait personne qu'il puisse se confondre avec lui »⁽³⁷⁾.

Nos témoins sur la vie de cour montrent que centre officiel de la société de cour représente un condensé de l'image du roi dans sa dimension profane. Saint-Simon affirme que Versailles était à l'origine un lieu propice aux amours du roi : « Au commencement que la roi fut amoureux de Madame de la Vallière et qu'il ne s'en cache plus, la cour était à Saint-Germain-en-Laye et Versailles au même état ou a peu près où Louis XIII l'avait mis, qui n'était rien. Le roi y allait une fois ou deux la semaine passer une partie de la journée avec Louise de la Vallière et imagina un habit bordé d'un dessein particulier qu'il donna à une douzaine de ceux à qui il permettait de le suivre dans ses petites promenades à Versailles »⁽³⁸⁾.

En outre, à partir de 1666, Louis XIV crée le mythe de Versailles pour des raisons d'auto-représentation. Il fait d'abord du monde païen une allégorie de sa propre vie. N'a-t-il pas pris les sept planètes pour servir de sujet aux tableaux des sept pièces du Grand Appartement qui sert aux réceptions de la cour.

Et dans le décor du Palais, seul des divinités païennes sont représentées. La chambre du roi est dédiée à Apollon et les pendentifs représentent des scènes de la vie d'Alexandre et De César. L'ensemble des cérémonies païennes contrées sur l'exhibition publique de la personne du roi reflète une étiquette bien précise dont le but est la gloire et l'honneur.

36. Sur ce sujet, il existe une analyse sociologique sur le système de la cour de Norbert Elias : *La société de cour*, Paris, Calamnn-Levy, 1974, 323p.

37. Louis XIV, *Mémoires...* op.cit., p. 76. Saint Simon, *Mémoires*, cité dans, Jacques Levron, Paris, Hachette, 1965, p. 24.

38. Saint Simon, *Mémoires*, cité dans, Jacques Levon, Paris, Hachette, 1965, p.24.

Il suffit de voir comment le roi guerrier et victorieux fêtait ses victoires militaires pour être persuadé d'un message porteur d'un enjeu politique. Le 25 avril 1961, « le Roy voulant faire connaître à ses sujets combien leur repos luy est cher, et même celuy de l'Europe toute liguée qu'elle soit contre lui... fait dresser un théâtre et une montagne servant de pied d'estal, sur lequel on voit élevé le vainqueur de toute l'Europe sous la figure d'Hercule couronné, et qui écrase avec sa massue la tête d'un lion furieux qu'il a sous les pieds, et la peau de ce lion sert de vêtement à Hercule »⁽³⁹⁾.

Conclusion

Cette étude nous a permis d'élucider l'image d'un roi astucieux et rusé qui a su jouer sur les deux registres pour contrebalancer toute critique face à son despotisme. Avec Fénelon c'est déjà le contre philosophique de Voltaire, avec Idoménée et Andalousie mythique. Dans l'esprit des hommes de Lettres de l'époque émerge l'idée de bonne gouvernance par la notion de lois fondamentales et de limite au sacré.

Vis-à-vis du peuple, le roi est à la fois le père justicier qui assure la paix, la sécurité, la protection et éventuellement la fête, exutoire pour détourner l'attention de petit peuple. Il représente également l'amour paternel en temps de paix.

Mais le monde de Versailles est renfermé sur lui-même, un espace de désacralisation et même de profanation : mélange de fêtes païennes, de luxe et de luxure. Le roi qui a choisi délibérément le Soleil comme emblème païen, se déguise en Hercule qui écrase les lions. N'a-t-on pas vu ici un condensé de l'image d'un roi machiavélique dans sa dimension profane ?

39. B. N.F., Collection Delamare, FE 21.722, fol 14 et 15.